

BAREME D'HONORAIRES A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2022

Mandat de vente EXCLUSIF d'immeubles anciens, neufs et terrains (honoraires à la charge des vendeurs)	TTC
jusqu'à 199 999 €	6,5% avec un minimum de 4000€
de 200 000 € à 399 999 €	5,5%
de 400 000 € à 799 999 €	4,5%
supérieur à 800 000 €	4%
de locaux commerciaux et professionnels	

Mandat de vente SIMPLE d'immeubles anciens, neufs et terrains (honoraires à la charge des vendeurs)	TTC
jusqu'à 199 999 €	8%
de 200 000 € à 399 999 €	7%
de 400 000 € à 799 999 €	6%
supérieur à 800 000 €	5%
de locaux commerciaux et professionnels	

Mandat de RECHERCHE d'immeubles anciens, neufs et terrains (honoraires à la charge des vendeurs)	TTC
jusqu'à 199 999 €	forfait 11 000 € avec un minimum de 7000€
de 200 000 € à 300 000 €	6%
supérieur à 300 001 €	5%
de locaux commerciaux et professionnels	

Mandat de recherche de locataire

A la charge du propriétaire bailleur :

Visites, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € / m2 pour les zones tendues, 8 € / m2 pour les autres zones (avec un plafond de 500 €)

A cela s'ajoute 3 € / m2 pour la réalisation de l'état des lieux

A la charge du locataire :

Visites, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € / m2 pour les zones tendues, 8 € / m2 pour les autres zones (avec un plafond de 500 €)

A cela s'ajoute 3 € / m2 pour la réalisation de l'état des lieux

